

*Département de l'Oise*

**COMMUNE DE CAUVIGNY**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PROJET D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**P.A.D.D.**

*Bureau  
d'études*

Aménager le territoire  
15, rue des Veneurs - 60200 COMPIEGNE  
Tél: 03 44 20 04 52 - Fax 03 44 86 88 37

## SOMMAIRE

---

<b>Avant-propos</b> .....	<b>4</b>
<b>Le Projet d'Aménagement et de développement Durable</b> .....	<b>6</b>
Introduction.....	6
Présentation géographique de la commune.....	6
Les PRINCIPES:.....	9
<b>En terme démographique et d'habitat</b> .....	<b>10</b>
1. Démographie : .....	10
2. HABITAT: .....	10
<b>En terme économique et social</b> .....	<b>11</b>
<b>En terme d'architecture et d'urbanisme</b> .....	<b>13</b>
Structure urbaine : .....	13
La trame viaire : .....	14
Trame bâtie du VILLAGE .....	15
Carte des paysages urbains de Cauvigny : .....	16
<i>le village</i> .....	16
<b>En terme d'environnement</b> .....	<b>18</b>
Topographie : .....	18
Trame bleue : .....	19
Géologie : .....	20
Les RISQUES: .....	22
Climat.....	24
Trame verte et continuité écologique.....	24
Contrainte environnementale : .....	26
<b>En terme de paysage</b> .....	<b>30</b>
<b>En terme de sécurité routière et de déplacements</b> .....	<b>33</b>
<b>En terme de réseaux</b> .....	<b>34</b>

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Réseau électrique .....	34
Desserte numérique .....	34
Réseau d'eau potable .....	34
Etat de l'assainissement.....	34
<b>Plan du projet d'aménagement et de développement durable.....</b>	<b>35</b>

## AVANT-PROPOS

---

Les PLU sont désormais dits Grenelle 2 et doivent strictement prendre en compte les éléments de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, le PLU doit ainsi assurer

« 1° l'équilibre entre :

*a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*

*b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*

*c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*

*1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;*

*2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;*

*3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »*



## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

### Définition du P.A.D.D.

Le Plan Local d'Urbanisme doit être précédé d'un nouvel élément: Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), défini par le code l'urbanisme:

Article L123-1-3 modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 19 (V)

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Le PADD est un document indépendant du rapport de présentation et du règlement. Il n'est pas opposable (Loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003).

Le PADD comprend un état des lieux de la commune et l'ensemble des orientations d'urbanisme et d'aménagements, au niveau du territoire communal et d'un schéma d'orientation à l'échelle communale.

Ce document est soumis à la concertation selon les modalités fixées par le Conseil municipal de Cauvigny.

## LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

---

### INTRODUCTION

---

La rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un enjeu majeur et complexe qui consiste à traduire la vision collective d'une commune dans les documents et les règles qui s'imposeront dans les années à venir.

Le PLU doit obligatoirement être précédé d'un projet d'aménagement et de développement durable. Ce document préalable, présenté ici, a été élaboré dans l'état d'esprit général du futur PLU.

---

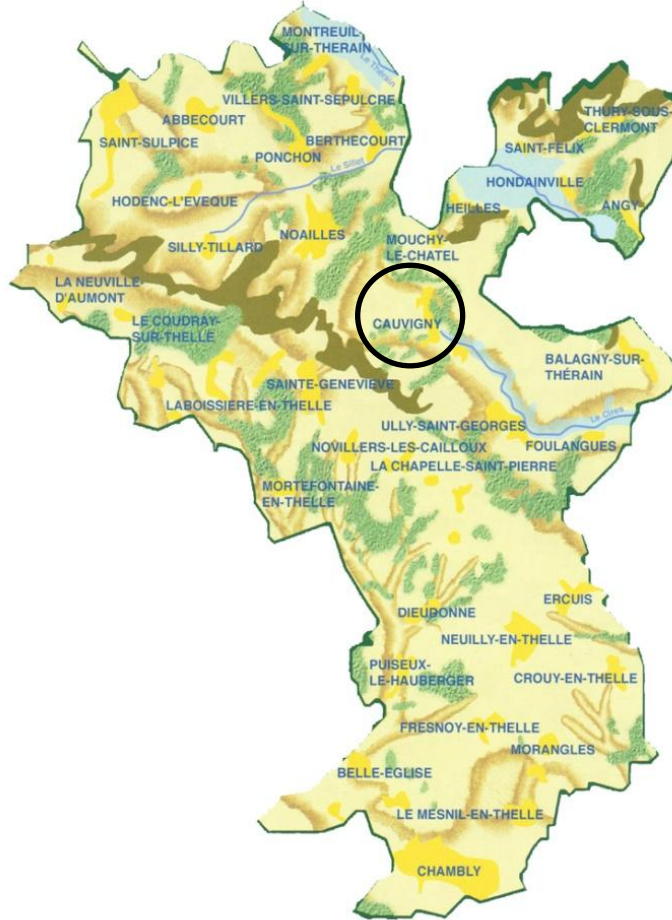
### PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

---

Cauvigny commune de 1430 habitants (INSEE-2009) se situe dans le canton de Noailles, au sud-ouest du département de l'Oise.

Sa superficie est de 17,5 Km<sup>2</sup> soit une densité de 81,7 habitants au Km<sup>2</sup>.

Cauvigny est une des communes rurales qui composent la «Communauté de Communes du Pays de Thelle » grande de 36 communes



#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE

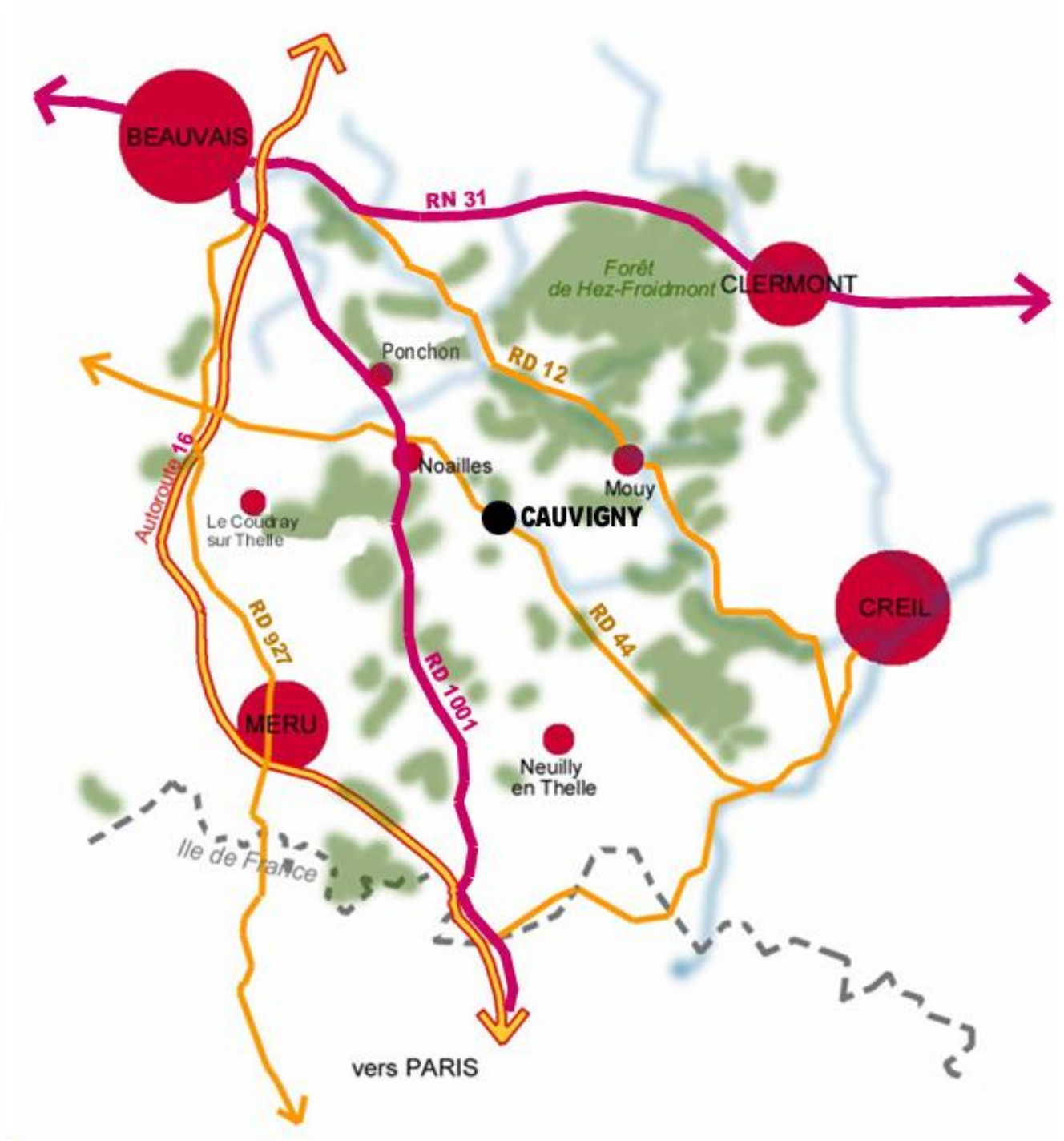
La commune s'organise autour d'une vallée principale orientée nord Ouest sud Est qui met en évidence une morphologie typique du bassin parisien : Plateau calcaire, versants pentus sableux, fonds argileux, glacis agricole limoneux

Le village de Cauvigny s'inscrit lui de façon linéaire sur le rebord de la vallée, en dehors des zones humides du fond de vallée, quelques extensions d'urbanisation suivent les vallons perpendiculaires à la vallée principale.

La situation géographique et économique de Cauvigny est privilégiée.

La commune est située à 21 km du centre de Beauvais accessible par voie rapide, la RD 1001, et à 21 km de l'Autoroute A16 menant en 45 minutes à la capitale. Par ailleurs elle est à proximité

des communes de Noailles bourg-centre, Mouy et Sainte-Geneviève qui assurent les services et commerces. Toutes ces données expliquent la pression foncière exercée sur la commune.



SITUATION DU VILLAGE AU REGARD DES POLES D'ATTRACTION

---

## LES PRINCIPES:

---

Le PADD de la commune peut se résumer en quatre principes qui proposent les grands objectifs de travail de la commune pour les années à venir afin de conforter sa situation et de résoudre les problèmes existants.

Assurer un développement modéré de la commune en respectant le SCOT du Pays de Thelle, en assurant une mixité urbaine et sociale dans le cadre d'une économie de la consommation des espaces naturels et agricoles.

Prendre en compte les risques naturels et assurer les protections nécessaires au maintien des continuités écologiques que constituent les trames vertes et bleues de la commune.

Assurer un développement économique qui utilise toutes les ressources locales : Agriculture, artisanat, commerces, loisirs verts en optimisant la desserte numérique de la commune dans un souci d'efficacité économique et de démocratie (accès de tous aux services).

Elaborer un projet de centralité du village qui permette de liasonner la partie haute urbanisée du village et le secteur Mairie école, ce projet permettra :

- De restructurer l'école et d'accueillir des équipements périscolaires.
- D'offrir des logements diversifiées (Locatifs, accession,..).
- De prendre en compte les écosystèmes existants.
- De requalifier le secteur sportif.
- De requalifier la zone urbaine du plateau et de la liasonner avec le village notamment par voie piétonne.

Ces principes s'expriment dans les thèmes déclinés aux pages suivantes.

## EN TERME DEMOGRAPHIQUE ET D'HABITAT

### 1. DEMOGRAPHIE :

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	759	743	933	1 107	1 198	1 430
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	43,4	42,5	53,3	63,3	68,5	81,7

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremets - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

- La commune a une évolution démographique positive depuis 1975 avec une forte augmentation ces 10 dernières années. Dans l'ensemble, la structure démographique communale est équilibrée, et représentative d'une population assez jeune.

### 2. HABITAT:

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS DE 1968 A 2009

RESIDENCE PRINCIPALE SELON LE STATUT D'OCCUPATION

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	401	435	482	516	546	617
Résidences principales	241	264	322	376	443	534
Résidences secondaires et logements occasionnels	160	151	143	102	73	50
Logements vacants	0	20	17	38	30	34

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremets - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

	2009		Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%		Nombre de personnes	Nombre
Ensemble	534	100,0	1 430	443	100,0
Propriétaire	480	89,9	1 302	394	88,9
Locataire	44	8,2	108	28	6,3
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0	0	0,0
Logé gratuitement	10	1,9	20	21	4,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Le nombre de résidences principales en 2009 est de 534. Le nombre de résidences secondaire (50) est relativement élevé, il a diminué depuis 1999.

En 2009, sur la commune, près de 9 personnes sur 10 sont propriétaires de leur logement. Il faut noter un taux relativement important de locataires pour un village (8.2%). La commune compte 10 ménages logé gratuitement soit 1.9%, ce nombre a diminué de moitié depuis 1999.

Objectifs :

Sur les objectifs démographiques la commune entend maintenir un taux d'évolution annuel de 1% ce qui se traduit par une offre à satisfaire de 123 logements sur 15 ans.

Sur le site de la Presse lieu de renouvellement urbain pourraient être inclus 10 logements locatifs aidés. Sur ce site 1 ha pourrait être consacré à du logement et 2 ha à de l'activité industrielle. L'espace ainsi désigné pourrait également évoluer en accueil d'équipements.

La commune a la volonté de concentrer l'urbanisation dans les vides urbains et d'éviter une consommation d'espaces naturels ou agricoles.

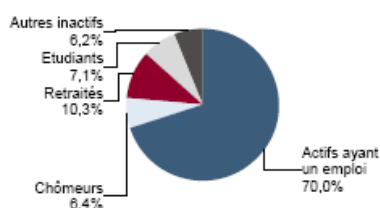
La commune entend mener une politique de renouvellement urbain tout en prenant en compte les difficiles problèmes de stationnements et d'accessibilités qui caractérisent le tissu urbain communal.

La commune entend continuer l'urbanisation prévue sur le plateau dans le cadre des zones d'urbanisations futures prévues au POS mais en réduisant de façon importante les superficies concernées dans un souci de préservation de l'espace agricole.

## EN TERME ECONOMIQUE ET SOCIAL

### L'EVOLUTION DE L'EMPLOI SUR LA COMMUNE:

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

- Entre 1999 et 2009, le taux d'actifs ayant un emploi augmente de près de 3 points (il passe de 67% à 70%). Le taux d'inactivité diminue de trois points bien que le taux de retraités ait augmentés car le taux d'étudiants a diminué durant cette période.
- Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal de Cauvigny (26 595 euros) est supérieur au revenu net imposable moyen par foyer fiscal de l'Oise (23 518 euros).
- L'analyse des secteurs d'activité dans la commune de Cauvigny en 2009 met en exergue la prédominance des secteurs du commerce, des transports et des services divers, avec 9

entreprises. Le deuxième secteur d'activité non négligeable est le secteur de la construction qui représente 22.4% des entreprises sur la commune. Il s'agit également d'entreprises avec moins de 9 salariés. L'industrie et l'agriculture représentent quant à eux respectivement 9.2% et 10.2%.

- Il y a 5 ans, environ 1000 employés travaillaient sur la commune dont 550 à la Greenfiltre et 350 à DURAT (automobile). Aujourd'hui, il ne reste plus que 100 personnes qui travaillent sur le territoire communal. La commune est donc victime d'une perte de 900 emplois avec les impacts sociaux économiques que cela engendre. Les conséquences sont aussi spatiales (friches urbaines).

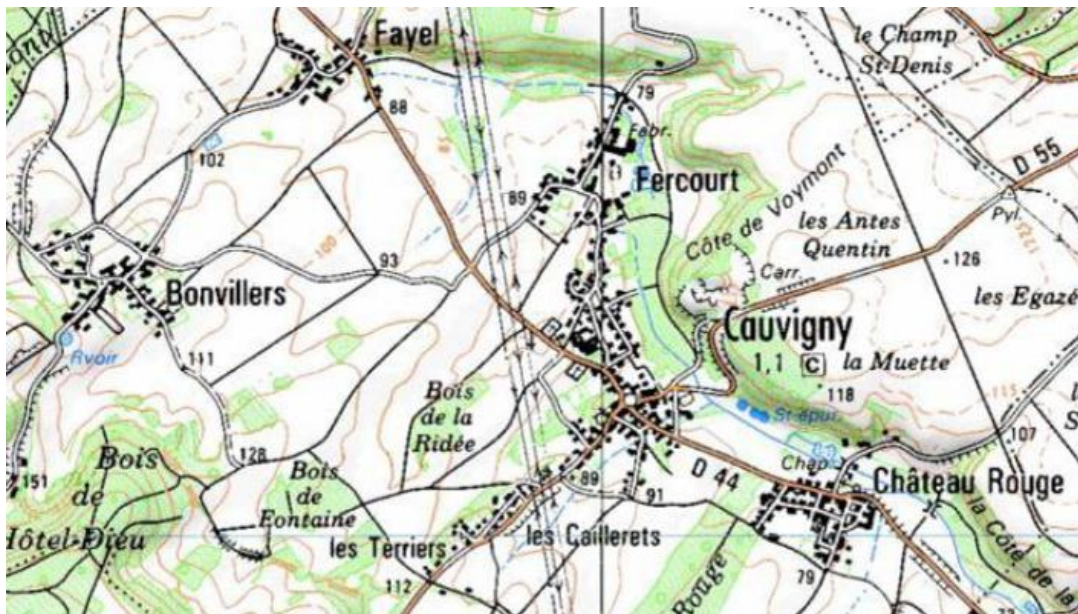
Objectifs :

- Protéger l'activité agricole
- Conforter le tissu économique local et préserver le tissu industriel en favorisant les reconversions des sites.
- Favoriser l'implantation d'artisans et de commerçants
- Développer l'activité touristique
- Permettre une activité économique d'extraction à long terme sur le site de l'ancienne carrière abandonnée.

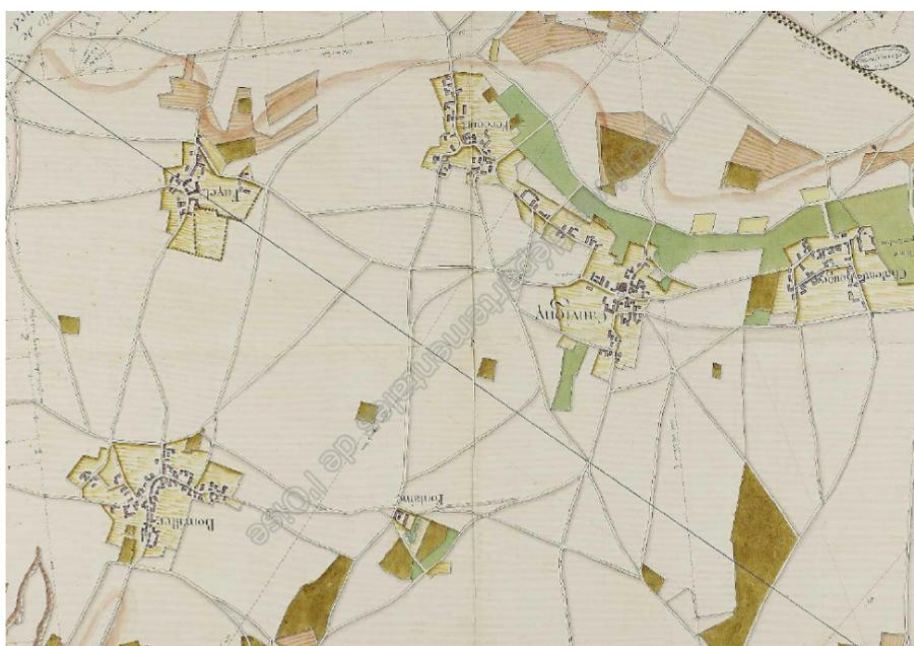
EN TERME D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

STRUCTURE URBAINE :

Le site



L'histoire



*Plan d'intendance de 1779*

---

**LA TRAME VIAIRE :**

---

Le système viaire de l'ensemble du site urbanisé est constitué de voies départementales, de voies communales, de chemins ruraux, de sentes et de voies en impasse.



---

TRAME BATIE DU VILLAGE

---

*Trame bâtie du village*



*Hameaux de Le Fayel et Bonvillers*

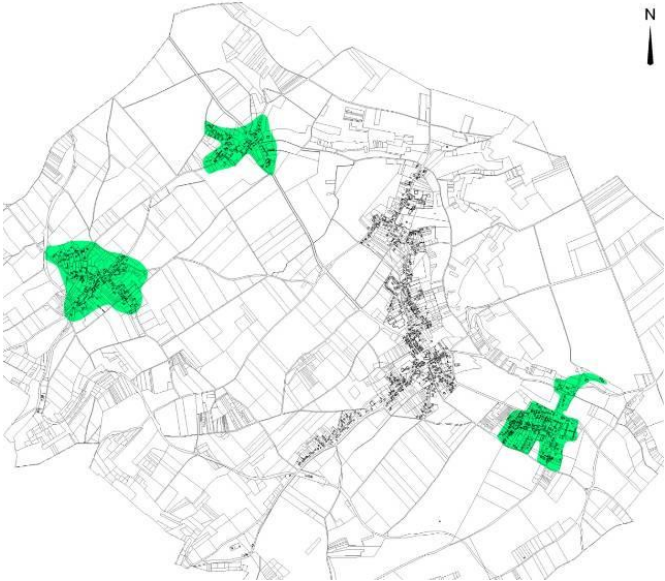
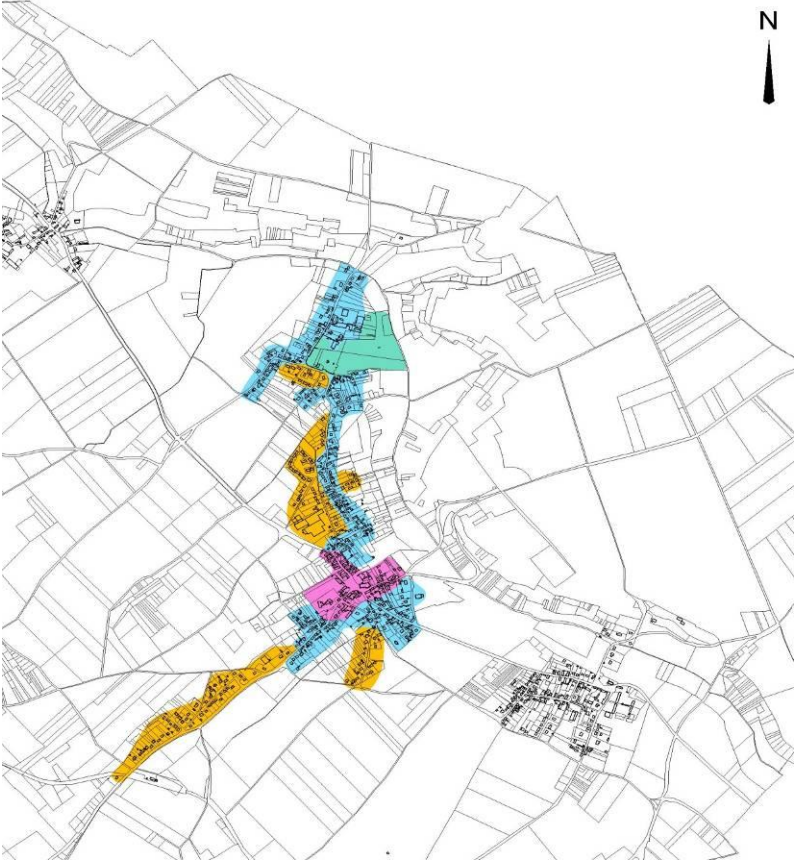
*Hameau de Château Rouge*



CARTE DES PAYSAGES URBAINS DE CAUVIGNY :

**LE VILLAGE**

- Paysage urbain de type dit "d'origine villageoise" (coeur ancien)
- Paysage urbain de type organique (faubourg à caractère rural)
- Paysage urbain de type organique (faubourg à caractère résidentiel)
- Paysage urbain de type grand domaine
- Paysage urbain de type "hameau"



**Le paysage urbain dit "d'origine villageoise"**



Le paysage urbain de type organique :

**- Le faubourg à caractère rural**



**- Le faubourg à caractère résidentiel**



Objectifs :

- Développer le bourg centre et remplir les vides urbains.
- Prendre en compte les paysages urbains, leur identité, leurs caractéristiques pour établir le règlement et le zonage.
- Protéger et valoriser les structures urbaines existantes.
- Protéger l'architecture vernaculaire
- Protéger les murs et les petits édifices ruraux.
- Travailler sur les clôtures et l'interface bâti espace public.

---

EN TERME D'ENVIRONNEMENT

---

TOPOGRAPHIE :

---



La commune est organisée au plan topographique à partir d'un système de vallée orientée nord-ouest, sud-est (système de failles du Pays de Bray). Sur l'Ouest, le plateau crayeux culmine à plus

de 200 mètres d'altitude, sur l'Est, le plateau calcaire a une altitude moins élevée (126mètres). Le fond de vallon est à une altitude de 79mètres environ. Sur l'Ouest, le versant est moins pentu permettant la grande culture, sur l'Est le versant est beaucoup plus accidenté et en liaison direct avec le fond de vallée.

---

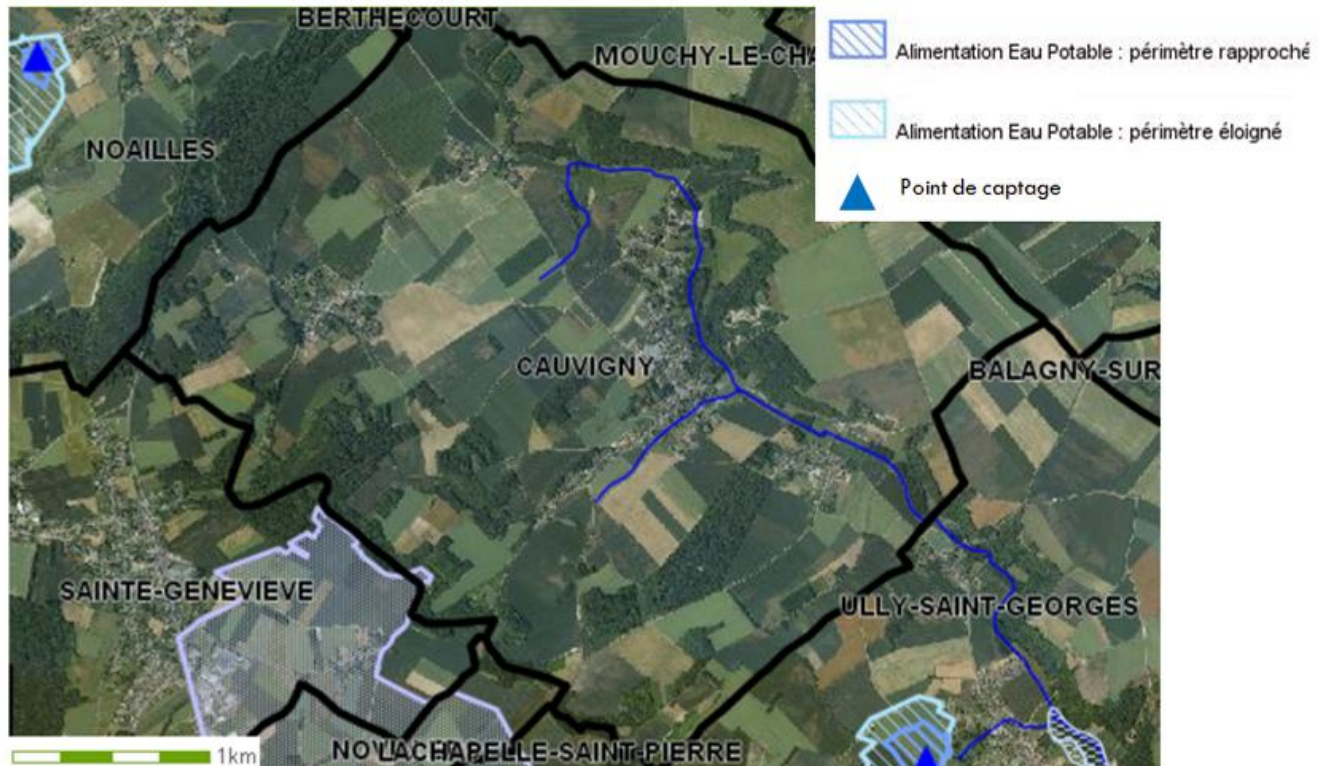
TRAME BLEUE :

---

La vallée est orientée nord ouest, sud est structure le territoire communal. Elle est drainée par un ruisseau et possède de nombreux vallons adjacents (vallées sèches et thalwegs) souvent drainés par des rus.



Réseau hydrographique



Réseau hydrographique et protection Eau potable

---

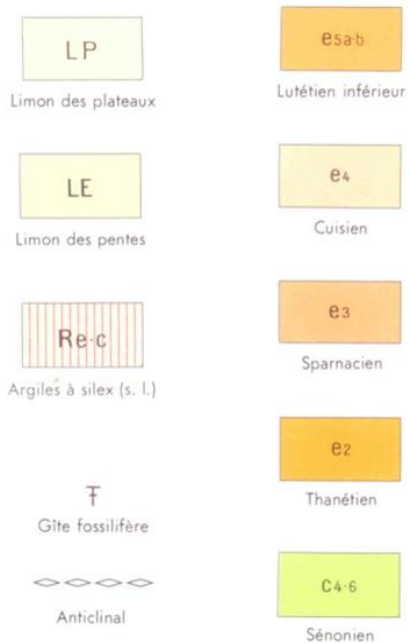
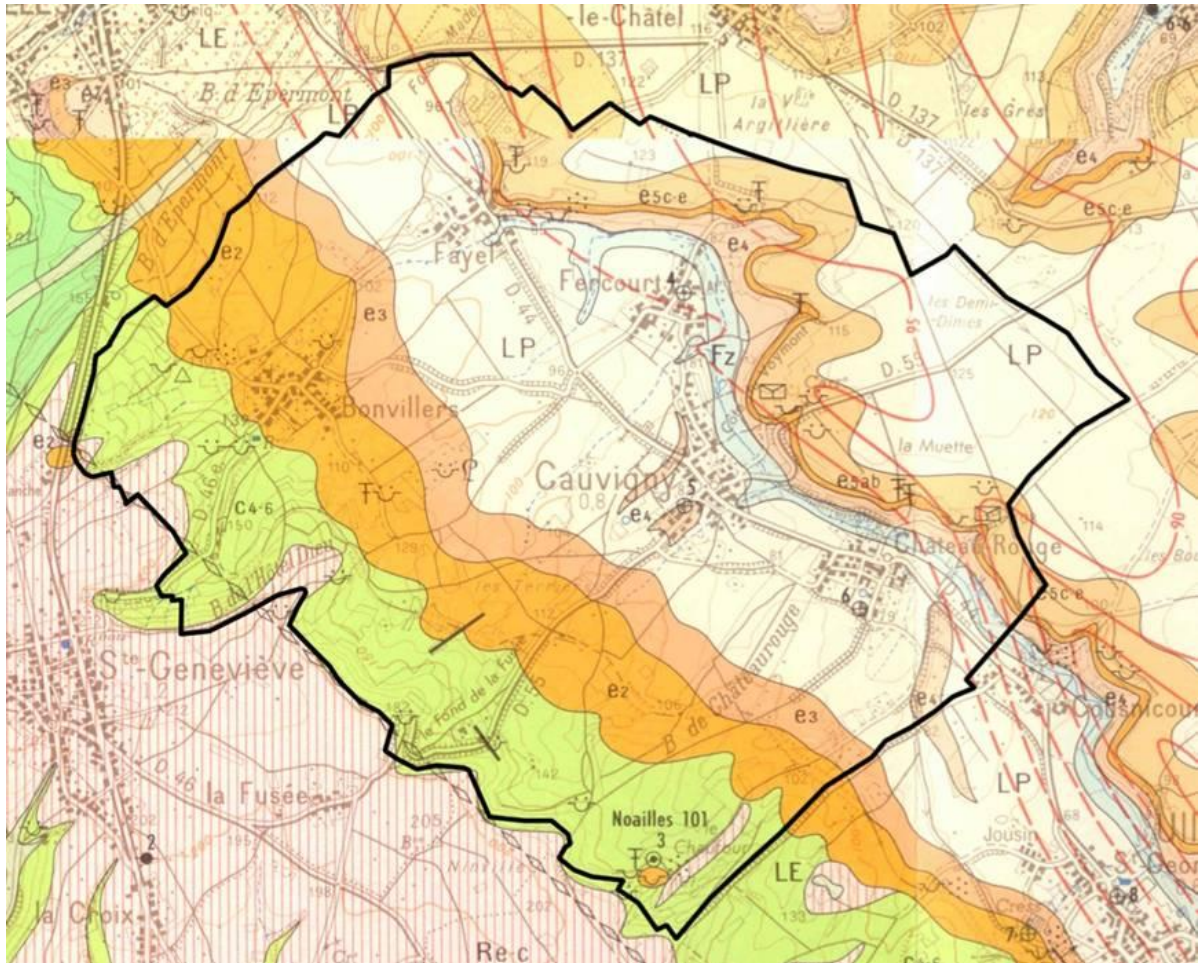
### GEOLOGIE :

---

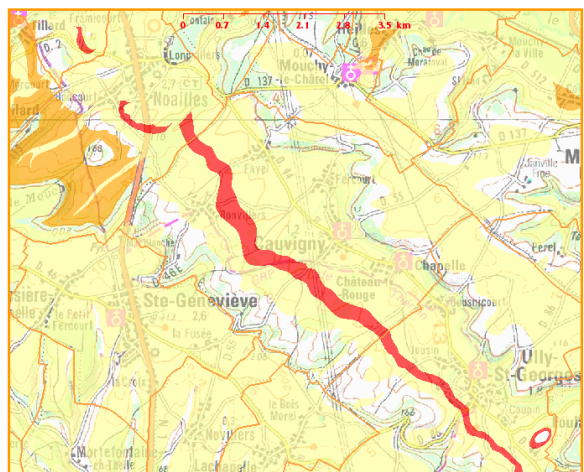
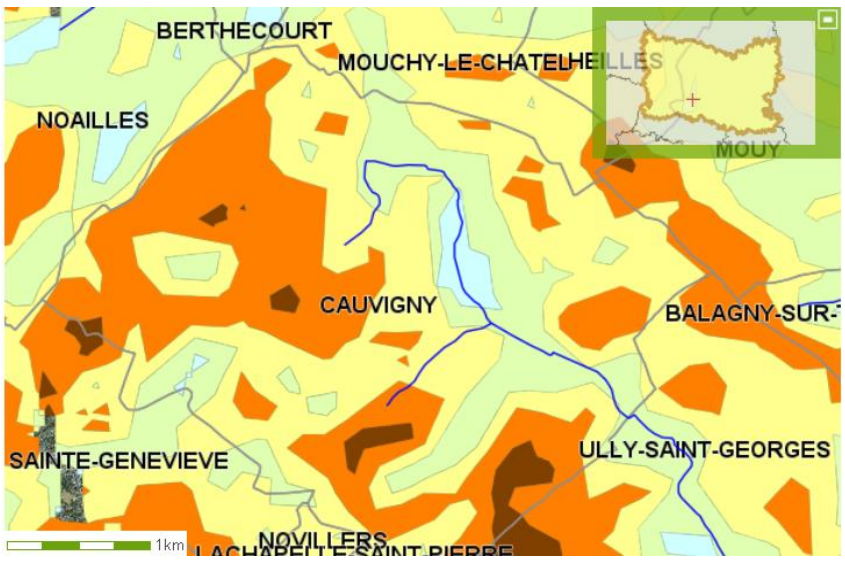
La diversité topographique engendre une diversité des formations géologiques :

- Calcaire en plate forme sommitale sur l'Est, recouvert le plus souvent de limons,
- Calcaire apparent sur les rebords de pente,
- Sables sur les versants,
- Alluvions récentes en fond de vallée,
- Sables remaniés mélangés à des limons argileux sur le glaciaire agricole,
- Sur l'extrême ouest craie plus ou moins recouverte de limons laissant apparaître les formations du secondaire charcutées par le plissement du Bray.

Cette situation explique la qualité des terres agricoles sur les limons du glaciaire agricole, la fragilité géotechnique des rebords de pentes, les coulées de boues dans les thalwegs limono sableux, l'hydromorphie sur les formations argileuses et les contraintes géotechniques ad hoc, les contraintes d'hydromorphie et de stabilité des formations alluviales du fond de vallée.

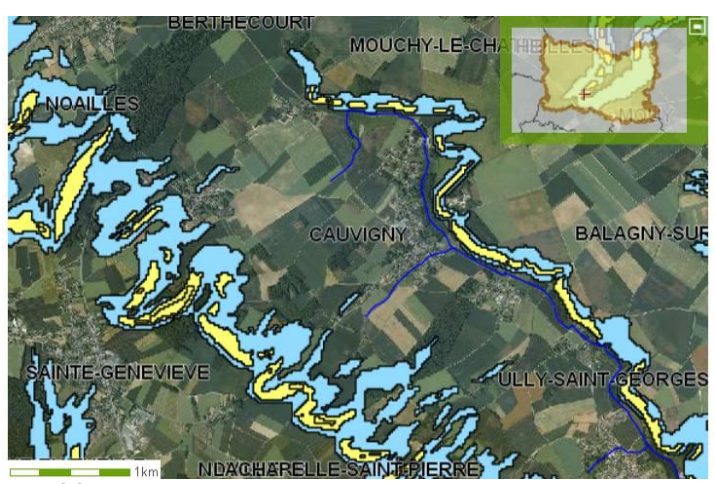


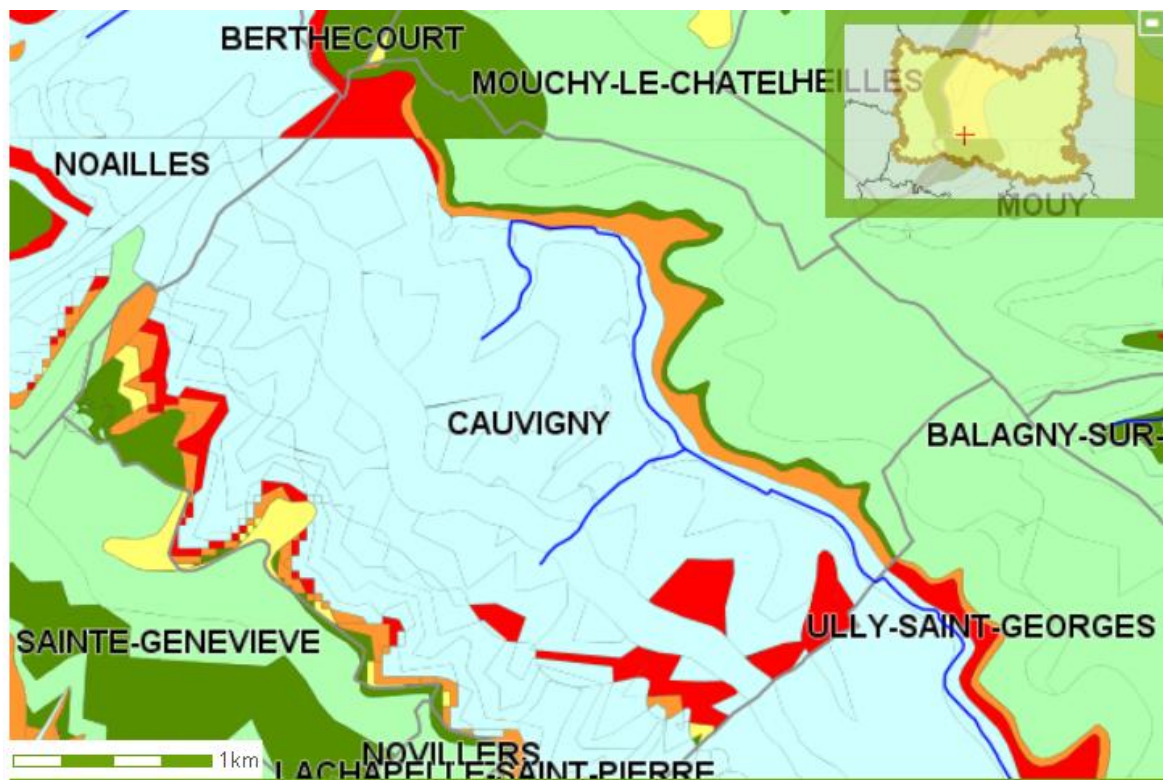
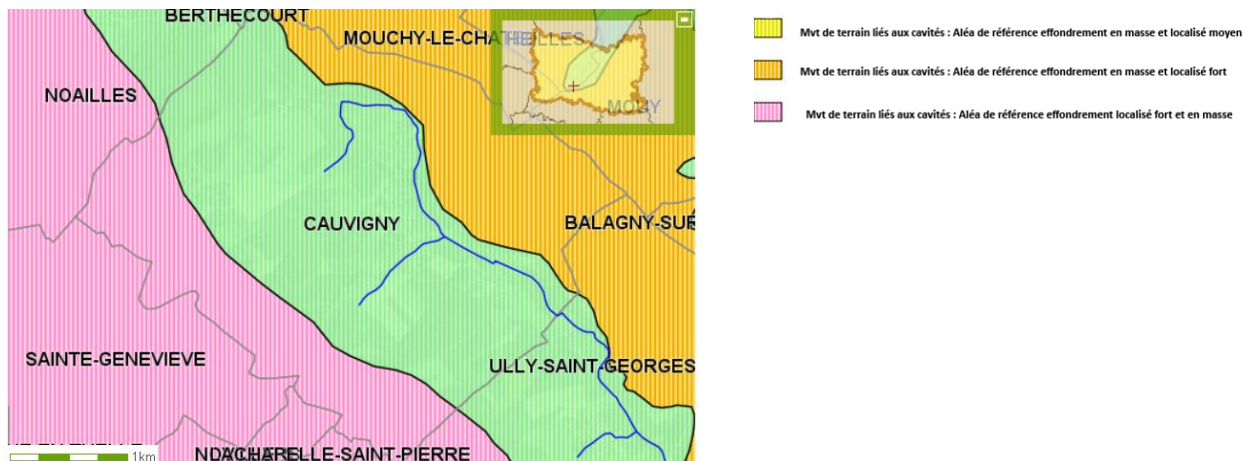
LES RISQUES:



Légende des argiles

- Argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul
- Argiles non réalisés



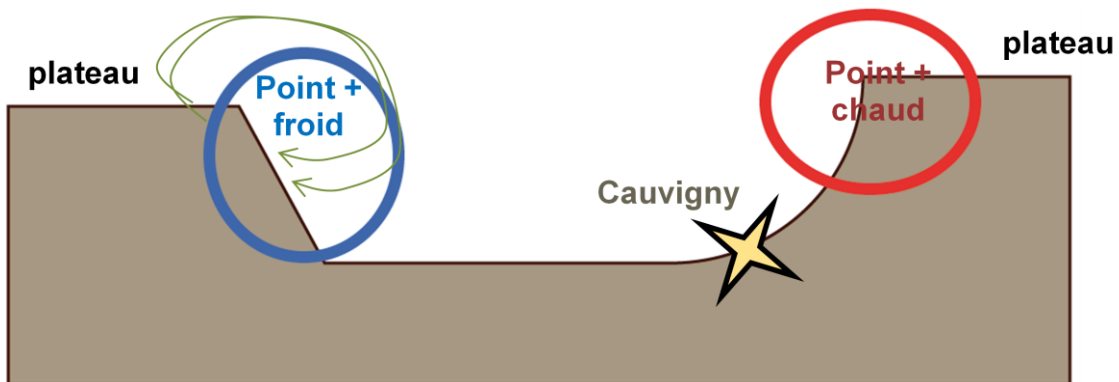


- Sensibilité remontée de nappe - nappe sub-affleurante
- Sensibilité remontée de nappe - Aléa très fort
- Sensibilité remontée de nappe - Aléa fort
- Sensibilité remontée de nappe - Aléa moyen

---

CLIMAT

---

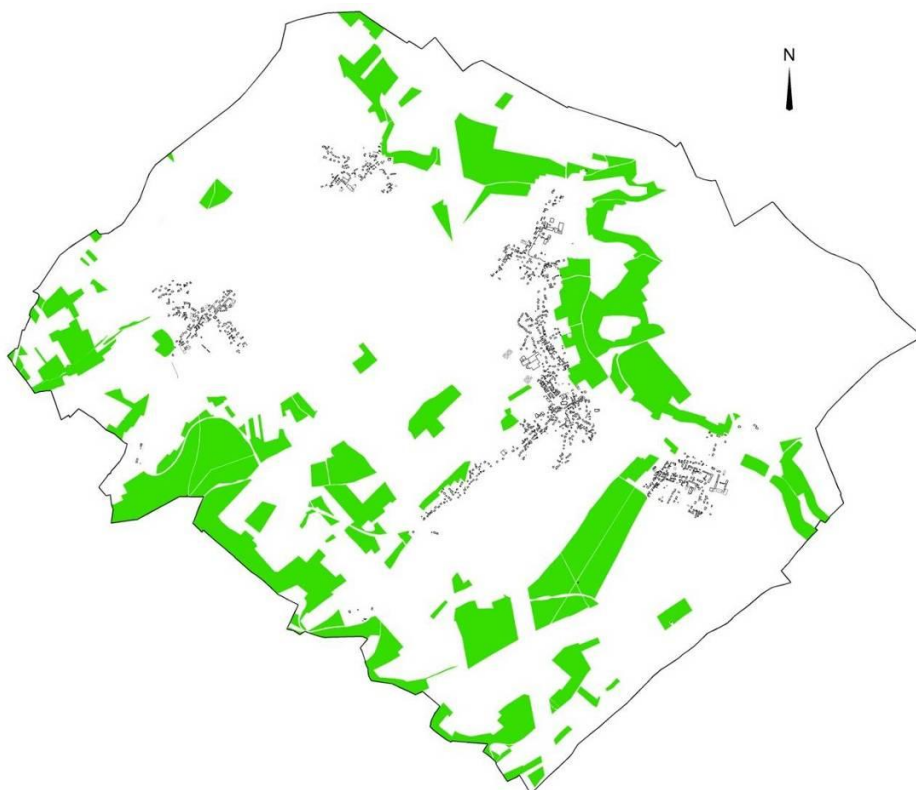


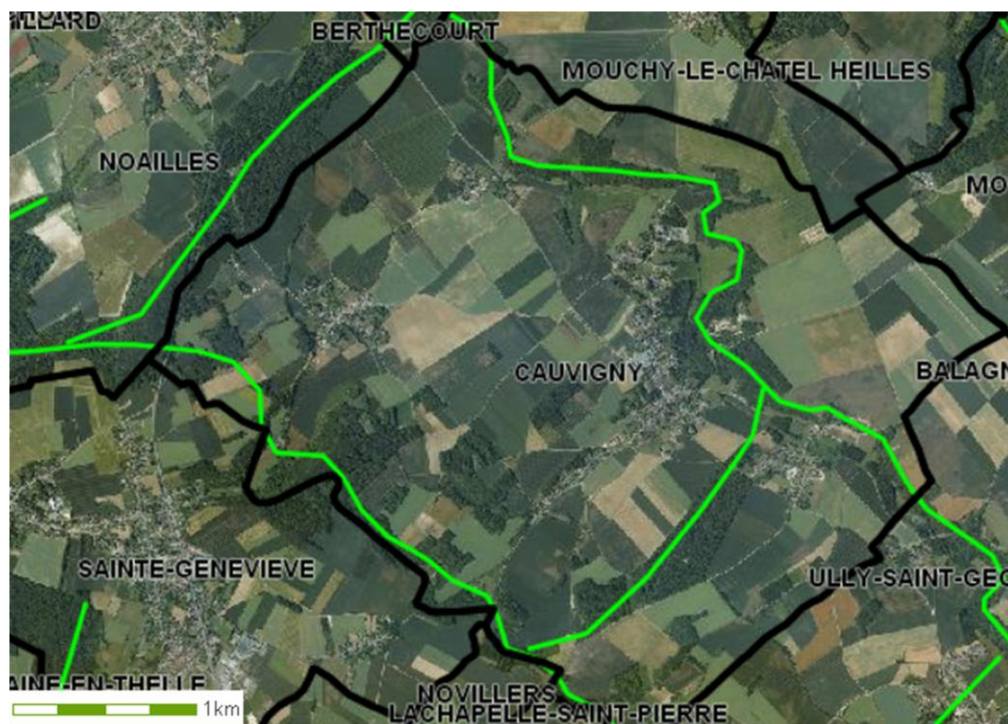
Les espaces de coteaux ouverts au sud et du fond de vallée sont climatiquement bien exposés. Les espaces de la cuesta et au pied de la cuesta sont plus froids et bénéficient de moins d'ensoleillement

---

TRAME VERTE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

---





 **Continuité  
écologiques**

La commune est concernée par la présence de nombreux éléments d'intérêt écologique à préserver :

- Une trame verte à protéger
- Les vestiges de haies, les vergers, et les franges boisées de la cuesta sont un facteur de biodiversité et de richesse écologique remarquables : elles représentent un lieu de nourriture et d'habitat pour la petite faune. Elles jouent un rôle anti-érosion et de brise vents, elles drainent les sols.
- Les fonds de vallées sont accompagnées d'une végétation de type « ripisylve » accueillant des espèces caractéristiques de milieux humides.
- Les espaces de jardins en périphérie du village forment des milieux particuliers, apportant une biodiversité aux espaces agricoles de grandes cultures.
- Les corridors écologiques qui concernent les cuestas sont à prendre en compte au titre du maintien des couloirs de bio diversité.
- Prise en compte des risques à réguler (vers St Geneviève)

---

## CONTRAINTE ENVIRONNEMENTALE :

---

La commune n'est pas directement concernée par une ZNIEFF, ZICO ou Natura 2000. Cependant, il faut également prendre en compte celles présente à 1, 2 et 10 km de la commune.

A 1 km de la commune on retrouve :

➤ 4 ZNIEFF de type 1 :

- ❖ Les Larris et le Bois Commun
- ❖ Pelouses et Bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray
- ❖ Prairies Humides des Halgreux à Hondainville
- ❖ Vallées Seches de Montchavert

➤ 1 ZNIEFF de type 2 :

- ❖ Pays de Bray

A 2 km de la commune, on trouve une ZSC : Massif forestier de Hez Froimond et Mont César.

### **Description de la ZSC:**

Tandis que la forêt domaniale est constituée d'un vaste manteau forestier de chênes et de hêtres, la butte-témoin du mont César, isolée par un vaste marais drainé au XIXe siècle, est dominée par des pelouses et des pré-bois calcaires. La pratique ancienne du pâturage par des troupeaux ovins est à l'origine de milieux semi-naturels, abritant aujourd'hui une partie des richesses de la faune et de la flore du site. Les habitats naturels regroupent ainsi des pelouses et lisières sur sols calcaires, mais aussi des habitats forestiers variés : pré-bois de Chêne pubescent ou encore hêtraies-chênaies atlantiques.

Sont présentés ici les habitats les plus remarquables.

### **Le mont César et les lisières sud de la forêt de Hez**

#### **Les pelouses rupicoles calcaires**

Situées en rebords de plateau, ces végétations poussent sur des rochers («pelouses rupicoles») et sont soumises à des contraintes écologiques extrêmes : déficit hydrique et ensoleillement important. Pour autant, quelques espèces spécialisées peuvent coloniser ces milieux chauds et secs:

- un cortège de plantes vivaces comme l'Alysson faux alysson (*Alyssum alyssoides*) et l'Orpin acre (*Sedum acre*).
- certains reptiles comme la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

Il s'agit d'un habitat très fragile et ponctuel, sa conservation est assurée par l'action d'abrutissement d'une population de lapins qui maintiennent le milieu ouvert.

### **Les pelouses sèches semi-naturelles**

Ces pelouses rases constituent des végétations secondaires issues de campagnes de déforestation anciennes mises en place pour le développement de l'élevage ovin. On y retrouve une diversité d'espèces végétales protégées très élevée, comme l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*), plante vulnérable en Picardie qui forme de magnifiques tapis colorés. Le site abrite également l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), espèce subméditerranéenne rare et en régression en Picardie, souvent méconnue en raison de sa floraison printanière. Le milieu est entretenu par des opérations de fauche ou de pâturage.

### **La forêt de Hez-Froidmont**

#### **Aulnaies-frênaies des bords des cours d'eau**

En forêt domaniale de Hez-Froidmont, l'aulne et le frêne colonisent spontanément les abords des cours d'eau. Au sein de cet habitat relativement rare, on note la présence de boisements alluviaux à Orme lisse (*Ulmus minor*), espèce protégée en Picardie. Ce milieu constitue également un habitat favorable pour les chauves-souris, tel le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

La gestion consiste ici à éviter le drainage et à préserver ces milieux lors des exploitations forestières, au risque de modifier les caractéristiques hydrologiques de l'habitat. On cherchera également à maintenir une structure diversifiée et hétérogène des peuplements forestiers.

#### **Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**

Le lucane cerf-volant, espèce d'intérêt communautaire, est présente en forêt de Hez-Froidmont. On retrouve ce grand coléoptère dans les boisements de chêne, aussi bien dans les souches que dans les troncs d'arbres dépérissants. L'espèce n'est pas fortement menacée en France, cependant elle semble se raréfier au nord de son aire de répartition.

#### **Les sources et suintements calcaires**

Il s'agit d'un habitat ponctuel que l'on rencontre assez fréquemment au niveau des petits cours d'eau qui sillonnent le versant ouest de la forêt domaniale de Hez Froidmont. Ce milieu de petite taille dépend grandement d'une alimentation en eau douce. Les « suintements tuffeux » sont dominés par la Prêle élevée (*Equisetum telmatia*). Milieu sensible au piétinement, certains suintements ont été perturbés par le passage d'engins ou des opérations anciennes de drainage.

#### **La hêtraie-chênaie à jacinthe des bois**

Habitat forestier très présent depuis des temps immémoriaux, cette hêtraie-chênaie a la particularité de se couvrir d'un tapis végétal bleu durant la floraison de la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*). Cet habitat relève d'un enjeu de conservation régional fort.

### **Menaces sur le site**

- Ces écosystèmes évoluent spontanément vers la forêt les pelouses calcaires sont aujourd'hui en forte régression, sans intervention humaine,
- toute intervention (débardage, exploitation des bois....) doit être réalisée dans le respect des objectifs de conservation des habitats forestiers et des habitats d'espèces
- Une fréquentation non maîtrisée des milieux peut entraîner des dégradations importantes (moto-cross, feu de camps...)

Entre forêts et pelouses calcaires, le massif forestier de Hez-Froidmont et le mont César concentrent aujourd'hui deux enjeux majeurs : une maîtrise de la fréquentation du site et une exploitation durable de la forêt, pour une préservation de la richesse naturelle du lieu.

A 10 km de la commune, on trouve une deuxième Natura2000 : La cuesta du Bray

Falaise abrupte surplombant d'une centaine de mètres la région bocagère du pays de Bray, la cuesta du Bray est un site exceptionnel de biodiversité. L'originalité géomorphologique du site, l'affleurement de craie marneuse, les expositions froides nord-est dominantes sont les éléments constituant le particularisme de cette cuesta.

La richesse du site est déterminée par la présence de pelouses de lisières calcicoles en voie de disparition. Ces habitats n'occupent plus, en effet, dans ce secteur, que des espaces marginalisés, le milieu étant en voie de boisement prononcé. De plus, outre ses intérêts floristiques (flore de type montagnarde) et faunistiques (notamment avec la présence d'un papillon exceptionnel en Picardie, le damier de la succise), le site constitue un véritable couloir de passage privilégié pour de nombreuses espèces.

Au sein du site, à noter, le Mont-St-Hélène, véritable promontoire écologique qui abrite la Réserve Naturelle Régionale de la côte Sainte-Hélène.

Une pelouse et une espèce d'intérêt communautaire représentent les enjeux prioritaires de conservation sur le site.

### **La pelouse à Parnassie des marais et à Genévrier commun**

Cette pelouse est typique des larris crayeux picards (appellation donnée aux pelouses en Picardie) et représente un intérêt patrimonial exceptionnel. Il s'agit d'une association végétale picardo-normande, liée principalement à la cuesta du Bray et à la vallée de la Bresle. L'habitat est extrêmement original puisqu'il abrite des espèces de milieux secs typiques des larris, mais également des espèces de milieux humides, parmi lesquelles l'emblématique Parnassie des marais (*Parnassia palustris*). Les formations à Genévrier commun (*Juniperus communis*) sont relativement rares dans le nord de la France. En mosaïque avec les pelouses crayeuses, on y retrouve les nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale de ces milieux (Parnassie des marais et Germandrée des montagnes, toutes deux protégées en Picardie...). passe alors par le maintien de ces milieux restreints, notamment grâce à du pâturage ovin, qui favorise la dispersion des espèces de flore. Cet habitat pelousaire constitue ainsi un véritable corridor écologique à la frontière picardo-normande. Sa préservation

### **Le Damier de la Succise (EUPHYDRYAS AURINIA)**

Espèce en danger au niveau national le damier de la succise (EUPHYDRYAS AURINIA) semble avoir disparu du site. En effet, l'espèce s'acclimate à des pelouses sèches où se développe sa plante hôte, la Succise des près (SUCCISA PRATENSIS). Les deux principales causes de disparition de l'espèce sur le site paraissent donc être la destruction et la fragmentation de ses habitats, ainsi que l'abandon ou le surpâturage des habitats restants.

La conservation et la restauration des habitats favorables au retour de l'espèce est prioritaire sur le site.

### **La frênaie de pente**

Cette communauté forestière est liée aux « cavées » à pentes fortes et caractérisée par les fougères de ravins. Le frêne commun domine la strate arborescente mais le hêtre est très présent en pourtour. Les fougères sont exubérantes et forment un tapis relativement dense et étendu. Sur la cuesta du Bray, on note la présence du Polystic à aiguillons (POLYSTICHUM ACULEATUM) et du Polystic à soies (POLYSTICHUM SETIFERUM), deux espèces de fougères assez rares en Picardie.

Préserver cet habitat demande de favoriser la régénération naturelle et de conserver des îlots de vieillissement au sein des boisements (les cavités des arbres étant notamment des habitats privilégiés pour des chauves-souris forestières, telles le murin de Bechstein).

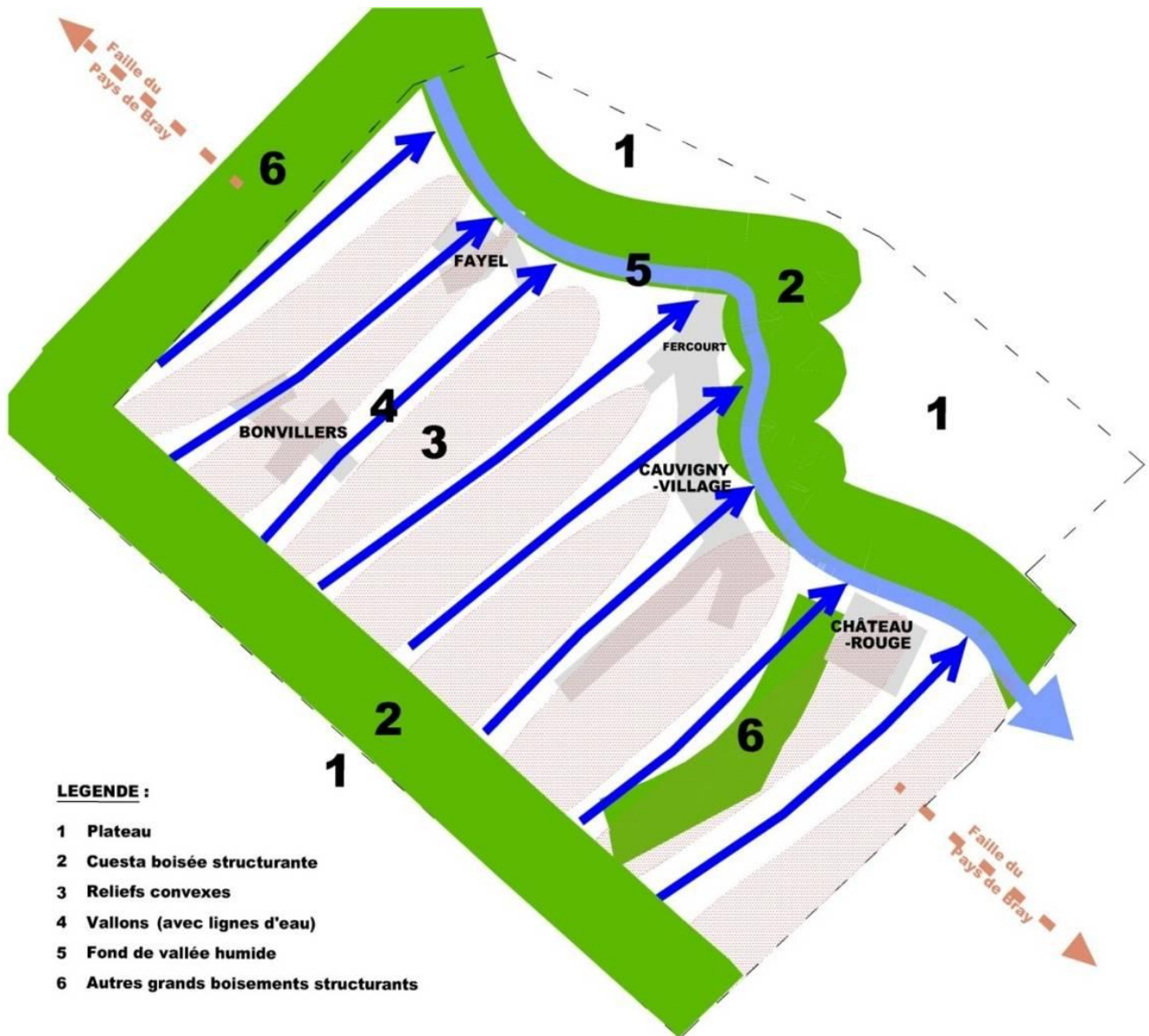
### **Menaces sur le site**

- abandon des techniques pastorales (pâturage favorisant l'ouverture des milieux)
- remblais des habitats de pente (dépôts sauvages d'ordures, de déchets verts...)
- eutrophisation des milieux (au contact des cultures ou par apport de fumures/engrais)

Les enjeux faunistiques et floristiques identifiés sur la cuesta du Bray sont principalement liés à des habitats ouverts (pelouses, ourlets et lisières forestières). Ceci s'explique en partie par la richesse intrinsèque de ces milieux en comparaison avec les habitats boisés, mais aussi par leur grande raréfaction.

EN TERME DE PAYSAGE

Diagnostic : *Structure du paysage communal.*



**Structure du paysage communal**



## Relations entre le grand paysage et le développement urbain



## Synthèse des enjeux paysagers

Objectifs :

- Mise en place de prescription paysagères sur les futures zones à urbaniser et bien prendre en compte les visibilitées des silhouettes urbaines dans le développement du village.
- Protection des boisements, brise-vents, mares et de la trame verte au titre des EBC ou de l'article L123 - 1 - 7 du CU (lois Paysage).
- Conservation de la trame verte et développement d'une transition paysagère autour des espaces urbanisés actuels et futurs.
- Requalifier les points noirs paysagers (dépôts sauvages le long des axes routiers sur la cuesta, ancienne carrière).

## EN TERME DE SECURITE ROUTIERE ET DE DEPLACEMENTS

---

Diagnostic:

Les deux axes principaux qui se croisent dans la commune sont de compétence Conseil Général :

- La RD55: sur laquelle il n'y a pas eu d'accident mortel ces 5 dernières années. La partie en direction de La Fusée a été déclassée et est maintenant une route communale. La partie en direction de Mouy a été refaite.  
La RD44 : sur laquelle il n'y a eu qu'un seul accident mortel (un stop grillé) ces 5 dernières années.
- Les traversées des zones urbaines sont dangereuses (vitesse excessive sur les RD) .
- Il n'existe pas de piste cyclable.
- Il existe un réseau de chemins important dans l'espace communal qui dessert notamment l'espace agricole.
- Il existe un gros problème de stationnement notamment sur le village centre et les hameaux.
- Il n'y a pas de problème technique au niveau de la voirie sur la commune de Cauvigny.

Objectifs :

La commune a tout loisir de travailler sur l'organisation d'un réseau cyclable entre les différentes unités urbaines, ce en liaison avec le Conseil Général. Elle peut mettre en place des emplacements réservés pour satisfaire à l'acquisition foncière des emprises concernées. Le CAUE travaille sur un projet de la sécurisation de la traversée de Cauvigny.

La commune abordera en termes réglementaires le problème du stationnement qui entraîne des risques et des soucis d'accessibilités. Elle s'attachera à mener un équilibre entre la définition du stationnement et la densification urbaine dont les limites seront fixées par la capacité des voiries et du tissu urbain à accueillir le stationnement conséquent aux nouvelles implantations.

Aménager les traversées et entrées de village afin de ralentir la circulation et de mettre en sécurité les piétons.

---

## EN TERME DE RESEAUX

---

---

### RESEAU ELECTRIQUE

---

Diagnostic :

La commune est dotée d'un réseau électrique de bon état, malgré les quelques problèmes minimes

Objectifs :

Résoudre les quelques problèmes existants.

---

### DESSERTE NUMERIQUE

---

Diagnostic :

Actuellement, la desserte numérique n'est pas bonne.

Objectif :

Profiter des opportunités qu'offre le plan départemental (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de l'Oise). ADSL très haut débit fin 2013, travaux envisagés pour la fibre optique dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de l'Oise.

---

### RESEAU D'EAU POTABLE

---

Diagnostic :

Bien que la qualité de l'eau soit bonne, la desserte est insuffisante et la commune est face à de gros problèmes dus à la vétusté du réseau.

Objectifs :

Réhabiliter le réseau d'eau potable

Modérer le développement de la commune

---

### ETAT DE L'ASSAINISSEMENT

---

Diagnostic:

Station suffisante, la remise aux normes à mettre en place.

Objectif :

Mettre aux normes la station d'épuration dans une option de 2000 Eq/hbts

En 2016 toutes les opérations d'assainissement en cours seront terminées.

34

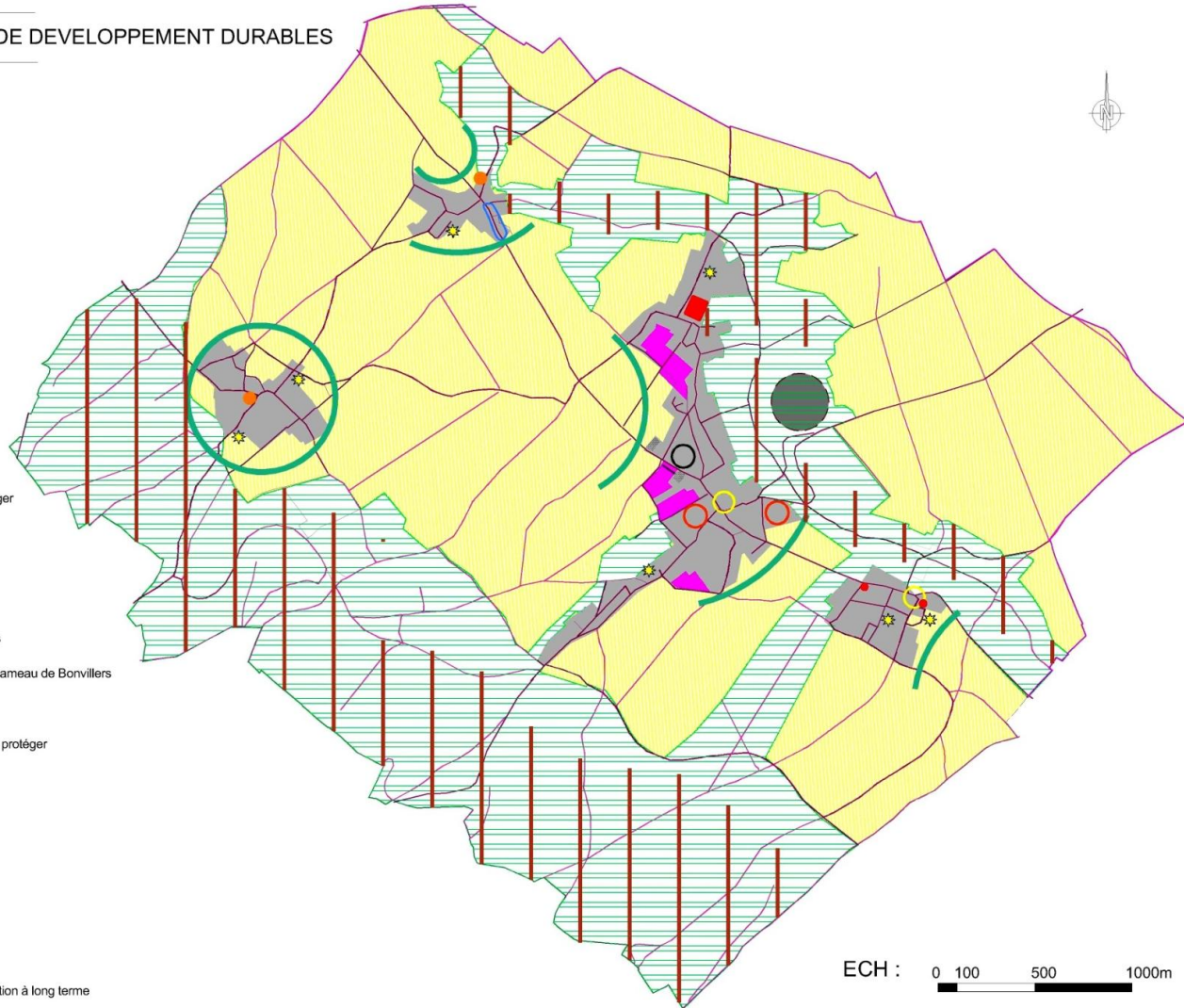
# PLAN DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNE DE CAUVIGNY  
PLAN LOCAL D'URBANISME

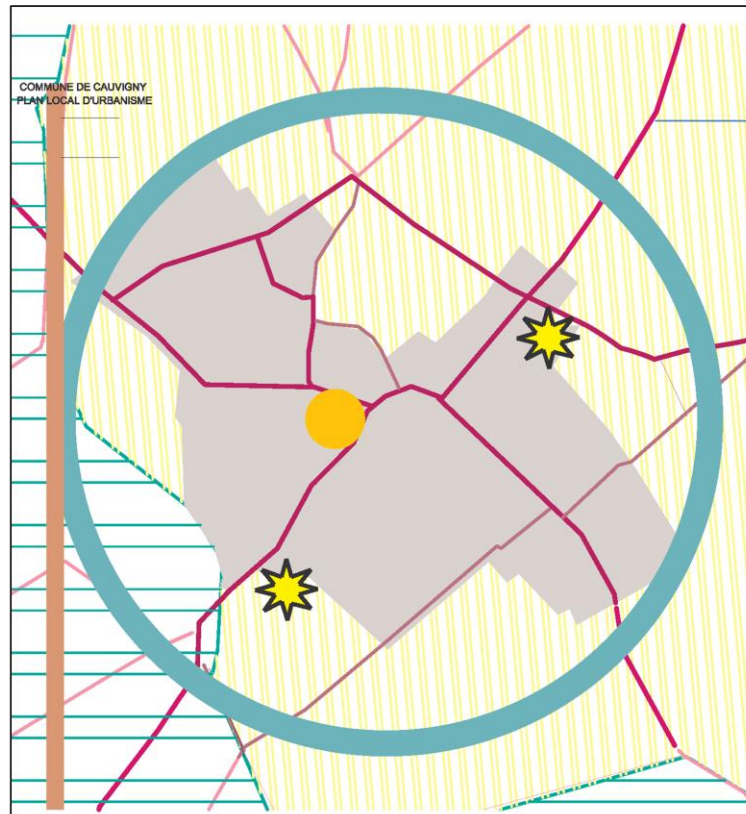
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

## LEGENDE :

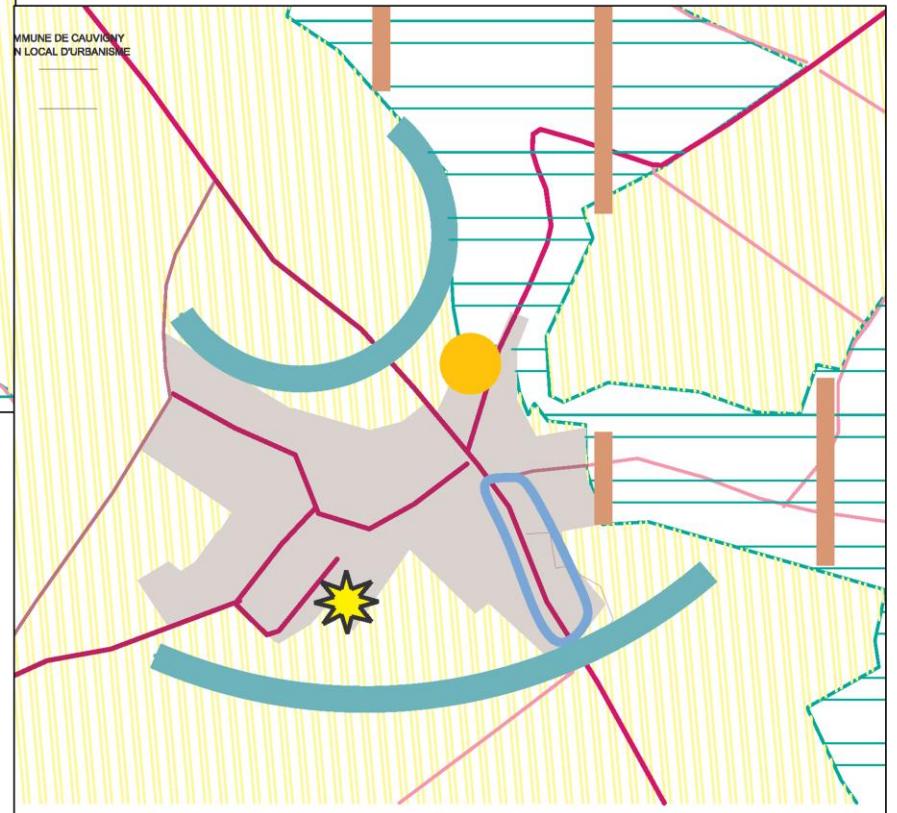
-  Espace agricole à protéger et valoriser
-  Espace et continuités écologiques à protéger
-  idem : Cuesta
-  Zone à risques de remontée de nappe
-  Espace du développement urbain
-  Protection paysagère des entrées urbaines
-  Protection paysagère de la silhouette du hameau de Bonvillers
-  Protection des fermes d'intérêt patrimonial
-  Ensemble de la trame viaire communale à protéger
-  Espace patrimonial à protéger
-  Equipement structurant
-  Site de renouvellement urbain
-  Site potentiel de renouvellement urbain
-  Activité industrielle
-  Zone d'enjeu
-  Potentialité d'activité économique d'extraction à long terme



ECH : 0 100 500 1000m



Unité urbaine 1: Bonvillers



Unité urbaine 2: Le Fayel

LEGENDE :

-  Espace et continuités écologiques (biocorridor) à protéger
-  idem : Cuesta
-  Espace agricole à protéger et valoriser
-  Zone à risques de remontée de nappe
-  Espace du développement urbain
-  Protection paysagère des entrées urbaines
-  Protection paysagère de la silhouette du hameau de Bonvillers
-  Protection des fermes d'intérêt patrimonial
-  Ensemble de la trame viaire communale à protéger
-  Espace patrimonial à protéger
-  Equipement structurant
-  Site de renouvellement urbain
-  Site potentiel de renouvellement urbain
-  Activité industrielle
-  Zone d'enjeu

